

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 22
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

DEL 2025_065

Date de convocation :

le 02 juillet 2025

Date d'affichage :

le 02 juillet 2025

Fait à Aigondigné,

Le 11 juillet 2025

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMEZ François par AUDÉ Laurent, TEXIER Fernando par MARTINEZ Olivier, ZAPATA Laurie par LECULLIER Lysiane.

Absent(s) : néant

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_065 : MARCHE PUBLIC

Objet : **Attribution du marché de travaux d'ouvrage d'art, chemin des Trois-Bois.**

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 10 juin 2025 relatif travaux de dépose de l'ouvrage existant et de remplacement du pont chemin des 3 Bois ;

Considérant l'avis de la commission marchés publics réunie en date du 7 juillet 2025 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par Monsieur CARRETERO d'IMS, Maître d'œuvre sur ce projet.

Il est proposé d'attribuer le marché relatif travaux de dépose de l'ouvrage existant et de remplacement du pont chemin des 3 Bois, à l'entreprise Colas qui a obtenu la meilleure note au regard des critères définis dans le règlement de consultation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés:

ATTRIBUE dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), le marché à l'entreprise Colas pour un montant de 126 745 €HT, selon les conditions figurant dans son offre ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de travaux correspondant, ainsi que tous les documents afférents à l'exécution du marché.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

